

## RGPD : responsabilités juridiques

### Objectifs de la formation

- Permettre aux DPO, futurs DPO et à leurs collaborateurs de disposer de bases juridiques avancées
- Cette journée permet également aux juristes d'intégrer les points de responsabilité importants, principalement sur les aspects de contractualisation

### Pré requis

Aucun  
Cependant, afin d'exercer le métier de DPO, l'apprenant devra également suivre une formation dédiée en présentiel<sup>(1)</sup> ou e-learning<sup>(2)</sup>

### Personnes concernées

- Personnes destinées à exercer la fonction de DPO ou, dans l'organisme, avoir un rôle de conseil/référent sur les problématiques liées aux données à caractère personnel
- Personnes accompagnant le DPO dans ses missions (relais)

### Moyens et méthode pédagogiques

- Cours magistral avec participation des apprenants (cas concrets, réponses aux questions, ...)
- QCM
- Apports théoriques (RGPD, loi, décret)
- Apports documentaires
- Supports de formation
- Cas concrets, exemples pratiques

### Intervenant

Isabelle CANTERO • Avocate  
*(présentation détaillée en dernière page de ce programme)*

### Évaluation et sanction de la formation

- QCM en fin de journée
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Remise d'une attestation de formation

### Durée

1 journée de 7 heures

## RGPD : responsabilités juridiques

### Contenu

- **Introduction**
  - ▶ La hiérarchie des normes
  - ▶ Quelle articulation RGPD / Loi I&L / décret / délibérations CNIL ?
  - ▶ Ne pas oublier les autres textes selon l'activité de son organisme
- **Les acteurs en jeu**
  - Responsable de Traitement (RT) • RT conjoints • Sous-Traitant (ST)
  - Le régime des obligations respectives
- **Articles 26 (responsabilité conjointe) / 28 (sous-traitance)**
  - ▶ Avantages • Inconvénients
  - ▶ Cartographie des responsabilités dans les 2 cas
  - ▶ Les risques de requalification : attention, le contrat ne fait pas tout !
  - ▶ Les points de vigilance dans les contrats :
    - Notifications de violation de Données à caractère personnel
    - Droits des personnes
    - Audits
- **Article 26**
  - ▶ De la théorie à la pratique
  - ▶ Exemple • Construction d'une convention
- **Article 28**
  - ▶ Théorie
  - ▶ Exemple
- **Quelle(s) responsabilité(s) pour le DPO**
- **La délégation de responsabilité**
  - ▶ De l'organisme / vers dirigeant / vers DPO : possibilités ... ou pas ?
- **Droit à l'image :**
  - ▶ Plusieurs dispositions applicables : article 9 Code Civil / Code de la Propriété Intellectuelle / RGPD • Que faire ?
  - ▶ Exemples : Newsletter interne avec photos des salariés / Communication externe / publique
- **Actions de groupe : quels risques pour le Responsable de Traitement**

## RGPD : responsabilités juridiques

### Intervenante : Isabelle CANTERO

- Avocate au barreau de Nice, associée chez Cabinet CAPRIOLI & Associés  
Responsable du pôle Protection des Données à Caractère Personnel et Sécurité des Systèmes d'Information
- Enseigne en troisième cycle universitaire
- Administratrice de l'AFCDP  
(association française des DPO)

